

Forum de la Constituante

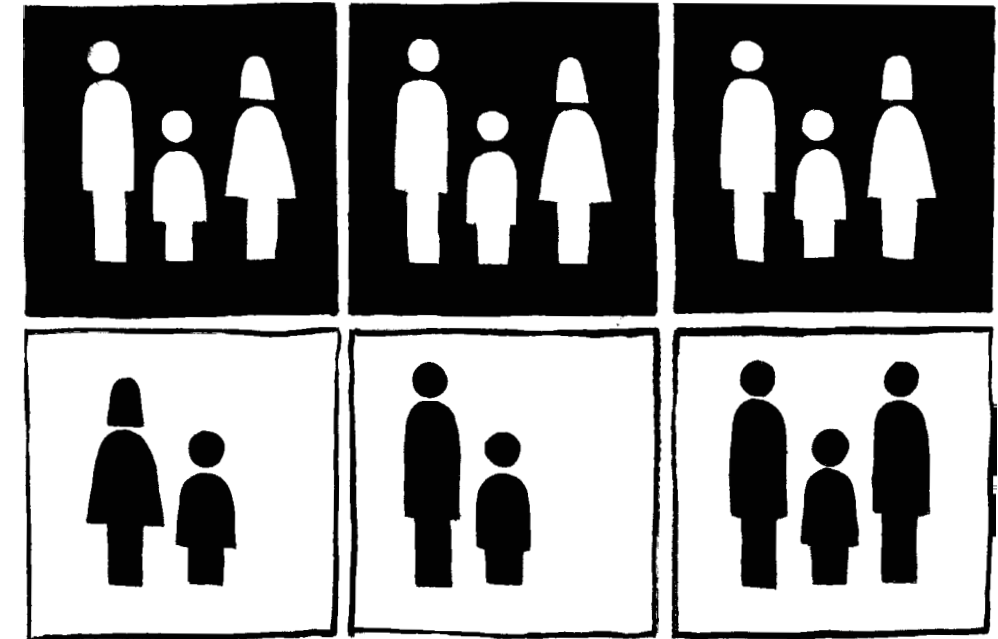


«Papa, maman, la bonne et moi»

■ Que les intérêts des familles soient reconnus et défendus, personne aujourd'hui ne le conteste, à l'instar de l'Union patronale suisse qui propose aux employeurs son guide *Vie de famille et activité professionnelle*. La famille, cette institution volontiers considérée comme basique pour notre organisation sociale, voit s'éroder son statut d'affaire strictement privée. Les familles veulent maintenant que soit pris en compte le rôle essentiel qu'elles remplissent pour la société dont elles garantissent la pérennité. Ainsi donc, on parle de la famille et c'est heureux. La famille, oui, mais quelle famille? *Papa, maman, la bonne et moi* chantait Robert Lamoureux il y a 40 ans

pour nous conter les frasques de sa famille. Aujourd'hui, si le même chansonnier voulait récidiver il devrait singulièrement augmenter son vocabulaire pour nous présenter sa famille et cela donnerait par exemple: *Papa, son amie, la fille de son amie et moi, Maman, ma sœur et moi* ou encore *Mon beau-père, maman, mes demi-frères et moi...* C'est un fait, le mariage a perdu son monopole de seule forme acceptable de vie en commun et de condition préalable à la création d'une famille. En Suisse, la famille traditionnelle que connaissait Robert Lamoureux est encore majoritaire, mais elle est talonnée de près par de nouvelles formes de vies familiales qui sont

le reflet des mutations de notre société et dont le nombre a fortement progressé au cours de ces dix dernières années. Par d'autres formes de vie familiale on entend toutes les personnes qui, par choix ou par obligation, vivent dans des familles monoparentales, des familles recomposées ou encore des familles adoptives ou d'accueil. On entend aussi les familles où les parents ne sont pas mariés ou celles dans lesquelles les grands-parents ou d'autres membres de la famille s'occupent des enfants. Une politique familiale moderne ne doit plus définir la famille par le certificat de mariage, mais par la présence d'une relation parent/enfant. Redéfinir la famille peut paraître futile. Cela



implique pourtant des enjeux importants car reconnaître et nommer les familles dans leurs diversités, c'est accepter qu'elles ont des problèmes et des besoins nouveaux en ce qui concerne les finances, l'organisation et les relations à l'intérieur et à

l'extérieur de la cellule familiale. Cette reconnaissance doit conduire à une réflexion en vue de l'élaboration de solutions. A la Constituante, lors de la session de janvier, la commission 1 (buts de l'Etat) a proposé à l'ensemble des constituants une définition élargie de

la famille qui a été rejetée à une courte majorité. La commission 2 (droits et devoirs fondamentaux, buts sociaux), au cours de ses travaux, avait longuement délibéré sur les droits que l'Etat devrait accorder aux familles qui avaient été définies, à la majorité, comme une

communauté d'adultes et d'enfants. Il reste à convaincre les autres constituants du bien-fondé de cette nouvelle définition qui sera probablement au menu de la prochaine session, celle de mars.
Nicole Lehner-Gigon (ps, Massonnens)

Comment j'ai perçu la première séance

■ Il y a un mois, j'ai assisté à la première séance plénière de la Constituante fribourgeoise, par pure curiosité, en simple auditrice. Comme peu de gens le savent, chaque citoyen a le droit de venir mettre son nez dans ces affaires. Je ne regrette en rien d'avoir usé de ce droit car le spectacle fut des plus intéressants. Je dois même avouer avoir pris un énorme plaisir! J'ai tout d'abord été frappée par la solennité de la procédure et du débat. De nombreuses interventions sont préparées à l'avance et sont lues ou même récitées au moment venu. Elles débütent toujours par les mêmes mots: «Madame la présidente, chers collègues...» La spontanéité n'a en effet pas sa place dans la salle du Grand Conseil. Mais selon Paul Sansonnens, président du Grand Conseil, qui s'était assis à côté de moi et qui fut de très bon conseil, la Constituante faisait tout de même preuve d'un certain manque de professionnalisme. Je trouvais pour ma part ce cafouillage plutôt sain pour une assemblée qui se voulait avant tout citoyenne. Il prouve en effet que la Constituante n'est pas une machine figée qui reproduit les mêmes schémas que les autres parlements. Il y a cependant des habitudes désagréables que l'on retrouve à tous niveaux politiques. La plus choquante à mon goût fut celle de la lecture du sacro-saint journal. Malgré toutes les explications légitimes et objectives que j'ai reçues, je ne suis pas parvenue à excuser

les constituants qui lisaient leur journal, ou qui bavardaient sans gêne. Cela vient peut-être du fait que je viens de sortir du collège où l'on m'a appris à respecter les gens qui parlaient en les écoutant (ou du moins en faisant semblant). Tous les constituants ne parviennent pas à faire cet effort même s'ils ne doivent le fournir que deux jours par mois. Certains me diront que le débat ne se fait pas en plénum et qu'ils n'ont pas de temps à perdre en blabla. Je leur répondrai que si certains prennent la peine d'intervenir, c'est qu'ils doivent avoir de bonnes raisons. Ne pas envisager cette possibilité est la preuve d'un manque de respect manifeste. Je comprends que beaucoup savent avant la séance ce qu'ils vont voter. Mais ne serait-il pas dans leur intérêt d'écouter les arguments des autres pour étayer leur réflexion? Comme toute assemblée, la Constituante comporte son lot d'absurdités. Je m'en rendis compte lorsque je remarquai qu'un constituant n'énonçait aucun argument dans son intervention mais qu'il répondait aux propos d'un de ses collègues. Un vrai crépage de chignon! Ironie, moquerie, cynisme, tous les moyens sont bons pour régler ses comptes et rabaisser son contradicteur. Heureusement cette pratique n'a pas eu de grandes conséquences à part de faire sourire les constituants et de m'avoir beaucoup amusée! L'enjeu des débats se situe à un niveau plus terre à terre. Même si la Constituante a le mérite

de réunir un joli panaché de citoyens, elle reste sous l'égide des partis et mérite son nom de «mini Grand Conseil». Les stratégies sont multiples; certains partis se concertent avant les séances, se rendent mutuellement des services. D'autres préfèrent assurer leur arrière, suivre parfois la majorité pour ne pas vexer des groupes influents. En effet, la vengeance est de coutume et il ne fait pas bon se faire remarquer, surtout pour les minorités. Le sort de certaines thèses tient parfois à très peu de chose! J'ai cependant été rassurée de voir que des constituants n'avaient pas peur de voter différemment de leur parti. Mais à quels dépens? Malgré quelques fausses notes, j'ai été très satisfaite du débat auquel j'ai assisté. Nos constituants mettent beaucoup de cœur à l'ouvrage et prennent leur travail très au sérieux. Même si les séances tirent en longueur et que la discussion est parfois chaotique, le résultat en vaut la peine. J'espère seulement que la Constituante ne perdra pas son honnêteté et sa motivation sous la pression des partis. Chaque citoyen a son mot à dire, qu'il soit politicien ou amateur, compétent ou novice, charismatique ou discret. Que les politiciens confirmés soient indulgents envers les novices. Qu'ils ne les jugent pas mais les conseillent. «J'aimerais revendiquer le droit d'être maladroite», avait demandé un constituant à ses collègues.

Laura Gavillet, La Roche, Energie nouvelle

Etats d'âme

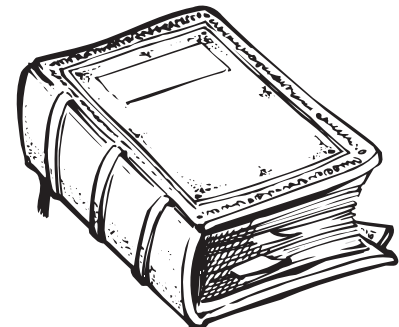
■ Au cours de ce premier semestre, la Constituante examine les rapports des huit commissions chargées de fixer, sous forme de thèses, le contenu de notre future charte cantonale. C'est l'aboutissement d'un long cheminement; rétrospective et impressions. Forte de 17 membres représentant toutes les tendances politiques, la commission 3 devait traiter des tâches de l'Etat et de leur financement. 16 février 2001, première séance. Devant nous, une feuille blanche et quelques exemples: la Constitution bernoise avec ses 58 dispositions, la Neuchâteloise limitée à deux articles et à un simple inventaire, la Tessinoise qui n'aborde pas la question. On retient donc une solution médiane, une liste non exhaustive comprenant quelques «gros morceaux» comme la famille et l'assurance maternité, la formation, la santé, l'environnement et... les finances. A vos agendas et au travail! Les discussions s'engagent, toujours courtoises, souvent longues, rarement fastidieuses, quelquefois passionnées, gérées par une présidente patiente et compétente. Incessant combat entre le cœur spontanément généreux et la raison qui lui rappelle les limites du possible: à lui seul, l'Etat ne peut faire le bonheur du peuple. Sur de nombreux points, après l'écoute attentive des divers arguments et la pesée de leur pertinence, la commission trouve un accord. Quelquefois cependant, les positions se figent, on ne se rencontre pas. C'est l'échec avec son goût d'amertume: une thèse de minorité

sera déposée et le plénum tranchera. Après une quinzaine de rencontres, le rôle de l'Etat est circonscrit. Reste néanmoins une dernière question, qui aurait pu être la première: comment financer tout ça? Le contribuable n'étant pas taillable à merci, l'Etat ne sera pas providence. La balance budgétaire trouvera l'équilibre, impérativement! Fin décembre 2001, dernière lecture du rapport final. Soulagement de la présidente, les délais sont respectés; et, avouons-le, sentiments de satisfaction exprimés à demi-mots – retenue oblige – par les membres de la commission. L'heure de vérité a sonné: session de février 2002, la Constituante passe à la moulinette de la critique nos propositions. Stupeur! Trop de thèses, trop détaillées, retour du paquet à l'expéditeur: c'est le verdict d'un groupe d'élus! Le débat est lancé. Non, nous n'avons pas si mal travaillé; un peu zélés sans doute. L'une après l'autre, nos thèses sont analysées au laboratoire parlementaire: lecture scrupuleuse sous le microscope inquisiteur, froide dissection à coups d'amendements, savants dosages de qualificatifs et de périphrases, mélanges subtils avec des ajouts adroitement instillés... Quelle leçon de modestie! A chaque fois, la sanction tombe, électronique, car on vote presse-boutons: 58 pour, 69 contre! La commission a tout juste ou tout faux, souvent la mention «suffisant». A chaque fois, chez nous, un sourire de gratitude ou une grimace, souvent un pincement du côté de l'amour-propre. Après la séance, dans le corridor, les poignées de

mains sont toujours aussi chaleureuses mais, dans les regards, on devine par-ci par-là une lueur de connivence ou une ombre de réprobation. Peu importe, au fond; dans quelques mois, la population sera consultée puis le projet, mis en forme, lu

et relu en assemblée plénière, subira l'examen final, le vote populaire. Comme le citoyen a toujours raison, nous saurons enfin si nous avons mérité sa confiance.

Reynold Pauchard (pdc, Progens)



BRÈVES

DOMDIDIER: FORUM SUR LE ÉCOUPAGE TERRITORIAL. Après la Veveysse et la Gruyère, c'est au tour des constituants de la Broye d'organiser un forum public dans leur district afin de rester en contact avec la population et de recueillir ses avis. Thème de la soirée: «Quelle organisation territoriale pour demain, districts, régions, collaborations, agglomérations, autre découpage?» Ce jeudi 28 février, à 20 h, au CO de Domdidier.

2002: LE PROGRAMME CONSTITUTIONNEL. Plusieurs sessions ouvertes au public figurent encore cette année au programme de la Constituante: en mars (13-15), avril (24-26), mai (22-24) et peut-être en juin (19-21). Les propositions des huit commissions thématiques y seront passées à la moulinette. Les options retenues feront l'objet d'une consultation de la population après l'été. Elue en mars 2000, la Constituante a prévu de soumettre au peuple en 2004 son projet de nouvelle charte cantonale.

Ecrivez-nous!

■ Vous souhaitez vous exprimer sur l'actuelle révision de la Constitution cantonale? Cette rubrique, qui paraît en principe chaque dernier mardi du mois, est là pour ça. Envoyez votre texte à *La Gruyère*, «Forum de la Constituante», C. P. 352, 1630 Bulle 1, ou à l'adresse *redaction@lagruyere.ch* (1 page A4, soit au maximum 3000 signes). Ce forum est ouvert non seulement aux élus à la Constituante mais aussi à tous les lecteurs de *La Gruyère*.